

PARIS : Au Sénat, les territoires parties prenantes de l'inclusion numérique

Lutte contre l'illectronisme et pour l'inclusion numérique, les territoires sont des parties prenantes de l'inclusion numérique.



En se rendant le 3 juillet en Haute-Garonne, le président de la mission d'information, M. Jean-Marie Mizson (UC Moselle), et le rapporteur, M. Raymond Vall (RDSE Gers), ont voulu évaluer l'implication des territoires dans la lutte contre l'illectronisme. Une table-ronde avec les associations d'élus (Association des maires de France et présidents d'intercommunalité, Association des maires ruraux de France,

Assemblée des départements de France et Régions de France) avait été organisée le 30 juin. La mission avait auditionné le 28 mai l'Assemblée des communautés de France qui a publié, avec « Les Interconnectés » et France Urbaine, un manifeste : « agir face à l'urgence de l'illectronisme ».

Dans cette lutte contre l'illectronisme, fléau de l'ère numérique, la mobilisation de tous les territoires est nécessaire. La fracture numérique contribue en effet au sentiment de relégation ou d'abandon de certains territoires notamment ruraux, trop éloignés de la « start up Nation ».

L'inclusion numérique est à la croisée de la compétence de la région (pour le développement économique), du département (pour la solidarité territoriale et l'inclusion sociale), des intercommunalités (pour la coordination et la mise en cohérence des actions et des dispositifs), des communes, premiers points de contact. Les maires jouent souvent la « roue de secours » des usagers confrontés à une administration qui se confine dans la dématérialisation et apparaît ainsi de plus en plus déconnectée du contact humain. Les acteurs publics multiplient les documents de planification : la Stratégie nationale pour un numérique inclusif se décline en SCORAN (stratégie de cohérence régionale d'aménagement numérique), SDUSN départemental (Schéma Directeur des USages et Services Numériques) ou SDAASP (Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public), sans compter les Chartes d'engagement pour un numérique inclusif comme celle signée par le SICOVAL, à Labège, communauté d'agglomération du sud-est toulousain, qui fait de celle-ci un « Territoire d'actions pour un numérique inclusif » (TANI), où la mission s'est rendue. Sur le terrain, les initiatives publiques et privées se multiplient rendant l'offre de médiation numérique difficilement lisible.

» Ce sont les territoires qui mettent en cohérence les dispositifs de médiation numérique des acteurs publics, des associations ou même des entreprises » ont constaté le

président et le rapporteur de la mission d'information, qui ont rencontré une écrivaine publique, les responsables d'ateliers de formation au numérique : des seniors (« Partage 31 », « Comité des sages d'Escalquens »), des personnes en situation de handicap (« Cyberdicap »), des personnes éloignées du numérique (ateliers animés par des étudiants de LISAA, école d'animation et de design graphique), des enfants (jeu vidéo « Agent 001 », développé par le studio Freya Games) ; du grand public (en utilisant des outils issus de la culture du logiciel libre comme Linux, Firefox, LibreOffice, mais aussi le matériel libre comme les cartes programmables Arduino, certaines imprimantes 3D avec l'association « Combustible »).

Les sénateurs ont toutefois constaté, sur le terrain, le retard pris par le déploiement du Pass numérique, censé permettre la formation, en 2020, de 1 million de Français au numérique, notamment pour les démarches administratives en ligne, alors que la structuration de l'offre de médiation numérique est loin d'être achevée et que la structuration de sa gouvernance n'est pas stabilisée.